

## Déclaration conjointe – Gäichel XII

Bruxelles, le 29 mars 2023

Les premiers ministres du Royaume de la Belgique, M. Alexander De Croo, et du Grand-Duché de Luxembourg, M. Xavier Bettel se sont réunis le 29 mars 2023 pour présider conjointement le Sommet Gäichel entre les gouvernements belge et luxembourgeois. Il s'agissait de la XIIe édition de la rencontre entre les deux gouvernements depuis la première Gäichel du 28 avril 2004. Après le Sommet de l'Union économique belgo-luxembourgeoise du 17 novembre 2021, ce fut l'occasion de réaffirmer le partenariat privilégié et l'amitié entre les deux pays limitrophes et leur détermination profonde à coopérer sur tous les niveaux : en bilatéral, dans le contexte du Benelux, de l'Union européenne ou dans d'autres enceintes internationales.

Le Grand-Duché et la Belgique continueront d'intensifier leur coopération bilatérale, tout en s'efforçant de la mettre au service de la promotion et de **la défense d'un multilatéralisme** efficace, fondé sur des règles capables de faire face aux multiples crises actuelles. Les objectifs de ce multilatéralisme doivent être le maintien de la paix et le respect du droit international, la consolidation de l'état de droit, la protection de l'environnement, le développement de l'action humanitaire, de la sécurité alimentaire et énergétique, la lutte contre l'impunité et le changement climatique.

En 2023 et 2024, la Belgique et le Luxembourg siègent ensemble au Conseil des droits de l'homme. La Belgique et le Luxembourg, ensemble avec les Pays-Bas, continueront à apporter leur soutien aux **droits humains** y compris en développant des initiatives conjointes dans le contexte des travaux du Conseil des droits de l'homme.

En vue de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne et du Benelux en 2024, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique, pays fondateurs de l'Union européenne, renouvellent leur volonté d'œuvrer ensemble en faveur d'une Union européenne sans cesse plus intégrée, numérique, durable, compétitive, solidaire et résiliente, qui protège les droits fondamentaux des citoyens et les valeurs universelles.

Dans le contexte géopolitique actuel, il est plus que jamais nécessaire de développer une économie européenne ouverte et résiliente, à même de renforcer l'autonomie de l'Union dans des domaines vitaux tels que l'énergie, les matières premières critiques ou encore les semi-conducteurs. Le Luxembourg et la Belgique s'engageront conjointement dans les enceintes européennes afin, d'une part, de renforcer les capacités internes de l'Union ; d'autre part, de soutenir une politique commerciale européenne fondée sur l'ouverture, la durabilité et l'assertivité, essentielle pour la diversification des exportations, créatrices d'emploi, et des sources d'approvisionnement, y compris pour l'accès aux matières premières critiques dont l'Union européenne a besoin pour la double transition verte et digitale.

Le **30<sup>e</sup> anniversaire** du **marché unique** est pour les deux pays l'occasion de renouveler l'engagement en faveur de l'approfondissement des quatre libertés, ainsi que ses objectifs de progrès social et de protection de l'environnement. La Belgique et le Luxembourg sont convaincus qu'une stratégie globale les placera dans une meilleure position pour assurer la

compétitivité à long terme à la frontière de l'innovation et de la croissance. Cette stratégie doit être fondée sur les propres atouts, approfondissant le marché unique. Elle devrait mettre l'accent sur la création d'emplois de qualité et une meilleure réglementation tout en réduisant la charge réglementaire inutile ou disproportionnée, garantissant des procédures d'autorisation et d'approbation plus rapides. Elle se réalisera tout en maintenant des normes sociales et environnementales élevées, supprimant les obstacles au commerce transfrontalier, améliorant le climat d'investissement de l'UE, mettant davantage l'accent sur l'innovation et la R&D et les normes axées sur les parties prenantes, l'accélération de la transition écologique et numérique, la garantie des flux de données, la mise en œuvre de solutions économiques en temps réel au niveau de l'UE et la promotion d'une main-d'œuvre européenne qualifiée et soutenue dans ses transitions, tout en réduisant les dépendances stratégiques.

Le **Marché intérieur** n'est pas uniquement un sujet de crise. Les quatre libertés doivent être préservées en toutes circonstances. La Belgique et le Luxembourg s'engagent à promouvoir le travail commun pour supprimer la fragmentation qui persiste, sur base du rapport de la Commission européenne sur les barrières de 2020. L'objectif de toutes les politiques européennes visant à renforcer la compétitivité et la résilience devrait être d'aboutir à un cadre réglementaire clair et cohérent basé sur les principes fondateurs du marché unique : l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle.

Ces efforts doivent s'inscrire dans le cadre d'une **stratégie de compétitivité à long terme**, basée sur un Marché intérieur pleinement opérationnel, pour suivre le rythme de principaux concurrents mondiaux en termes de production économique et de productivité. L'UE devra procéder à une relance stratégique du marché unique, en remédiant à ses fragilités dans le but de stimuler la compétitivité et la productivité, d'améliorer la cohésion sociale et territoriale, de garantir des conditions de jeu équitables pour tous les États membres, et l'égalité des chances pour tous et de promouvoir les transitions écologique et numérique, tout en respectant les limites environnementales de notre planète. Le secteur des services est particulièrement important et devrait figurer en bonne place dans la stratégie globale, tout comme des marchés publics plus respectueux des normes sociales et environnementales. Il faudra améliorer la boîte à outils actuelle et les politiques propices à la croissance, en saisissant pleinement les opportunités offertes par les nouvelles technologies innovantes, y compris les solutions vertes.

Il est essentiel d'accroître la **compétitivité** des **entreprises** européennes, en particulier des **PME**, par le renforcement du marché unique dans le but de conserver une large base industrielle et de services au sein de l'UE à long terme. Le bon fonctionnement du marché intérieur est fondamental et propice à la cohésion sociale, à la transition verte et à la prospérité inclusive de l'Europe. À cet effet, la mise en œuvre et le contrôle de l'application du droit de l'Union relèvent d'une importance particulière et nous comptons sur un rôle affirmatif de la Commission européenne en tant que gardienne des traités.

Cette nécessité d'une mise en œuvre efficace et rigoureuse du droit de l'UE s'applique également dans le cadre du rétablissement d'un espace **Schengen** solide et résilient, sans contrôles aux frontières intérieures.

Les deux pays réaffirment l'importance d'assurer pleinement la libre circulation au sein de l'espace Schengen et conviennent qu'une attention particulière doit être consacrée aux besoins spécifiques des bassins de vie transfrontaliers dans les processus de décision à l'échelle nationale, régionale et européenne. La possibilité d'introduire des contrôles aux frontières doit constituer une mesure de dernier ressort et les deux pays soulignent que l'impact sur la vie transfrontalière et sur la mobilité des citoyens et des opérateurs économiques doit rester le moins intrusif possible.

Les deux pays attendent des propositions au niveau européen pour résoudre les obstacles d'ordre administratif et juridique dans les régions frontalières.

Les deux pays s'engagent à optimiser le potentiel économique et la qualité de vie des habitants du bassin de vie partagé en prenant en considération la croissance démographique et la nécessité de tendre vers une mobilité durable.

En outre, une **union des marchés des capitaux (UMC) profonde et ouverte** est essentielle pour améliorer le potentiel de croissance de l'UE. La réduction des obstacles à la prestation de services transfrontalière, ainsi qu'une interconnexion accrue et un fonctionnement plus efficace et plus sécurisé des marchés des capitaux amélioreraient l'allocation des capitaux et l'accès aux financements et soutiendraient les entreprises, en particulier dans leurs investissements nécessaires à la transition écologique, et, partant, la compétitivité de l'UE.

En même temps, l'UMC est également d'une importance vitale pour mobiliser les investissements de capitaux privés nécessaires à la double transition écologique et numérique. Il existe encore un important potentiel inexploité pour les investissements privés, tant dans les domaines émergents que dans les technologies matures, telles que l'éolien offshore et le solaire. Il est essentiel que ce potentiel soit libéré dans toute l'Europe. L'UE devra améliorer les conditions et les structures des investissements et renforcer l'économie circulaire et les écosystèmes qui sont la clé de la double transition, tout en tenant compte des spécificités locales et en mettant à profit le savoir-faire, y compris au niveau des autorités compétentes nationales, et les spécialisations qui existent dans les États membres. Ces efforts seront essentiels pour mobiliser les investissements nécessaires vers la connexion d'une plus grande partie de l'approvisionnement en énergie verte dans l'ensemble de l'UE.

Les deux pays se félicitent du travail réalisé en matière de modernisation du modèle **d'accords de protection des investissements** qui permettra d'aligner les accords négociés par l'UEBL sur de nouvelles normes en matière d'arbitrage et d'y intégrer la dimension du développement durable. Ils se sont engagés à mettre en œuvre cette nouvelle approche en vue de la mise à jour progressive des accords existants et de la conclusion de nouveaux accords de l'UEBL en matière de protection des investissements.

Les deux gouvernements poursuivront leur coopération étroite dans le domaine de **l'assistance consulaire**, qui repose également sur la délivrance de documents de voyage temporaires ou de passeports et assure et couvre la protection consulaire pour ses ressortissants lorsqu'un des deux pays n'est pas diplomatiquement représenté.

En matière d'**aide d'urgence**, la Belgique a envoyé un hôpital de campagne EMT 2 en Turquie pour fournir l'assistance médicale nécessaire à la population locale et soulager la pression sur les hôpitaux turcs en réponse aux tremblements de terre en Turquie et en Syrie. Les

rotations avec divers A400M de la Défense (coopération belgo-luxembourgeoise), ont permis d'apporter sur place le matériel et le personnel logistique et médical de B-FAST. En outre, le Luxembourg a mis à disposition de l'équipe B-FAST un dispositif de la plateforme mobile de télécommunications satellite « emergency.lu ».

Dans le contexte international actuel, les deux pays accordent une attention accrue à une collaboration internationale forte en matière de **gestion de crise et de risques**, notamment dans le domaine nucléaire. Un accord sur les échanges d'informations en cas d'incident ou d'accident pouvant avoir des conséquences radiologiques a été signé aujourd'hui par le Premier ministre, ministre d'État luxembourgeois, les deux ministres de l'Intérieur et la ministre luxembourgeoise de la Santé. Cet accord a pour objet d'assurer un échange d'informations mutuel permettant de prendre au plus vite les mesures nécessaires dans le pays potentiellement affecté.

La coopération bilatérale dans la perspective d'une gestion de crise transfrontalière renforcée s'est consolidée ces dernières années, comme mentionné dans la déclaration commune 'sur la **coopération en matière de gestion de crise, de sécurité civile et d'aide médicale urgente**' de 2021. Au niveau européen, les deux pays se coordonnent étroitement afin de peser dans les discussions sur l'avenir de la gestion de crise de l'Union européenne. L'établissement d'un réseau des directeurs généraux des centres de crise européens, initié par la Belgique avec le soutien du Benelux, a été conforté par la signature d'un protocole de coopération par 25 pays européens.

La Belgique et le Luxembourg n'épargneront aucun effort pour soutenir **l'Ukraine** dans sa transition vers une économie dynamique et compétitive dotée d'institutions solides, en voie vers une intégration progressive dans l'Union européenne. Ils saluent la décision historique du Conseil européen de juin 2022 d'octroyer à l'Ukraine et à la Moldavie le statut de candidat à l'adhésion à l'UE. La progression de chaque pays sur la voie de l'Union européenne dépend de ses efforts pour effectivement mettre en œuvre les mesures nécessaires pour satisfaire des efforts qu'il déploie pour satisfaire aux critères de Copenhague et aux conditions énoncées dans les avis de la Commission sur les demandes d'adhésion. La réussite de l'intégration européenne exige également que les institutions de l'UE fonctionnent efficacement et que les politiques de l'UE soient développées et financées de manière durable.

Les deux gouvernements sont heureux de pouvoir compter, entre autres, sur leurs partenaires de la Banque européenne d'investissement, dont le soutien et l'expertise ont été et continueront d'être cruciaux dans le rétablissement et la **reconstruction** de l'Ukraine.

Afin d'assurer que les responsables des crimes graves ne resteront pas impunis, la Belgique et le Luxembourg tiennent à dégager des voies de progrès en matière de **redevabilité** via le cadre multilatéral existant. Les deux gouvernements se félicitent de la création du Centre international pour la poursuite du crime d'agression. Les deux pays continuent, ensemble avec l'Ukraine et des partenaires globaux, à œuvrer pour traduire en justice les responsables politiques par la création d'un tribunal spécial sur le crime d'agression. Le Luxembourg et la Belgique insistent aussi sur les efforts qui doivent être pris en matière de lutte contre le contournement des **sanctions**.

Plus d'un an après le début de cette guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine, la Belgique et le Luxembourg sont résolus à soutenir les efforts conjoints pour contrer cette menace contre la sécurité européenne. La Belgique et le Luxembourg saluent les efforts faits au niveau de l'Union européenne pour fournir davantage de munitions à l'Ukraine et continueront soutenir militairement l'Ukraine aussi longtemps que nécessaire. Les deux pays plaident pour le renforcement de la **défense** européenne et une meilleure collaboration industrielle entre Etats membres en la matière. L'exploitation commune d'avions de transports A400M a une fois de plus prouvé son utilité avec son assistance à la mission menée suite aux récents tremblements de terre en Turquie et en Syrie. La Belgique et le Luxembourg travaillent également à l'installation d'un futur bataillon binational de reconnaissance. Il est une illustration de la volonté commune de contribuer concrètement à la construction de l'Europe de la Défense. Son avènement permettra d'augmenter l'interopérabilité entre les deux armées et la mobilité militaire qui est devenue d'autant plus importante au niveau de l'OTAN dans le contexte actuel.

Sur le plan des affaires étrangères les deux gouvernements ont aussi exprimé leur détermination à continuer de soutenir la population du **Sahel**, confrontée à tant de défis. Le Sahel reste une région prioritaire pour les deux pays.

Dans le domaine de la **Fonction publique**, les ministres compétents du Luxembourg et de la Belgique ont convenu de compléter la déclaration d'intention signée le 31 août 2021 en y ajoutant certains objectifs parmi lesquels se trouvent : la mise en place d'une coopération approfondie entre des hauts fonctionnaires, le partage des ordres du jour lors de conférences en matière de ressources humaines, le développement d'une plateforme commune d'apprentissage relative à des thèmes d'intérêt commun aux deux pays et la mise en contact d'experts pour coréaliser des projets d'intérêts communs.

L'infrastructure **métrologique** est une composante essentielle de l'infrastructure de qualité nationale. À l'initiative des deux ministres de l'Économie, un protocole d'accord a été établi entre les instituts de métrologie des deux pays afin de renforcer la collaboration entre la Belgique et le Luxembourg dans ce domaine et de créer des synergies entre les deux instituts, notamment pour se concerter lors de nouveaux développements techniques et de participation à des projets de recherche collaboratifs internationaux ou nationaux, pour se sauvegarder mutuellement des propres activités et services couverts par une accréditation et pour lancer un projet pour interconnecter les deux instituts par une fibre optique pour la redondance du temps UTC au niveau BELUX.

Dans le domaine de **l'espace**, la Belgique et le Luxembourg se sont engagés par une déclaration conjointe en 2019 à œuvrer ensemble au développement d'un cadre international pour l'utilisation, l'exploration et l'exploitation des ressources spatiales. Cette coopération a pris la forme de contributions et de propositions conjointes au Comité des Nations Unies pour les Utilisations pacifiques de l'Espace extra-atmosphérique (UNCOPUOS). Lors des sessions de ce Comité en 2023, la Belgique et le Luxembourg ont notamment soumis une proposition de coparrainage de la conférence internationale relative aux ressources spatiales qui doit se tenir en 2024. En outre, la question de la sécurité de et par l'infrastructure spatiale est un sujet de plus en plus visible qui requerra de nouvelles initiatives dans un avenir proche. La Belgique soutient, depuis de nombreuses années, le développement du centre ESEC (European Space

Security and Education Centre) de l'Agence spatiale européenne (European Space Agency - ESA) à Redu. Le Luxembourg y a été associé par le soutien aux opérations du site. Notons également que la Belgique et le Luxembourg participent activement à l'initiative EuroQCI afin de développer une infrastructure de communication quantique sécurisée couvrant l'ensemble de l'Union européenne. Dans ce cadre, une interconnexion entre les réseaux quantiques des deux pays sera envisagée.

Dans le domaine du **numérique**, les ministres compétents du Luxembourg et de la Belgique ont signé une déclaration d'intention portant sur une coopération approfondie dans le contexte de la transformation numérique visant à accompagner la modernisation de leur administration, favoriser l'innovation et améliorer la qualité de vie des citoyens. La déclaration définit un cadre pour l'organisation d'échanges d'experts, de visites techniques et d'échanges d'expériences sur des questions et projets d'intérêt mutuel, notamment dans le domaine de l'identification et de l'authentification électroniques, de la confiance et de la transparence numérique, du développement de services publics en ligne ainsi que de l'inclusion numérique.

Les deux pays se félicitent également du partenariat belgo-luxembourgeois conclu dans le domaine du cloud. Cette coopération belgo-luxembourgeoise, pionnière en termes de **cloud souverain**, vise à offrir des services de cloud déconnectés à des entités publiques et privés, des institutions et des organisations internationales.

Les deux ministres de la Mobilité ont rappelé l'importance particulière qu'ils attachent à une modernisation accélérée de la **ligne ferroviaire Luxembourg-Bruxelles** afin de renforcer la vocation internationale de cet axe.

Les plans d'investissements d'Infrabel et de la SNCB tels qu'adoptés par le gouvernement belge en décembre 2022 contiennent les budgets nécessaires pour la finalisation des travaux sur la ligne ferroviaire Luxembourg-Bruxelles. Une demande de financement a également été introduite auprès de l'Union européenne dans le cadre du Connecting Europe Facility (CEF) qui permettrait d'accélérer le rythme des travaux. La finalisation de ces travaux permettra d'améliorer à terme la mobilité quotidienne de citoyens, le transport des marchandises l'attractivité d'une liaison internationale Bruxelles-Luxembourg.

En parallèle à la demande des deux ministres de la Mobilité, la SNCB et la CFL ont lancé, en 2022, une **étude de potentiel du marché ferroviaire** entre la Belgique et le Luxembourg. L'étude de potentiel vise à déterminer l'opportunité d'adapter et de développer à court terme l'offre ferroviaire entre la Belgique et le Luxembourg, en examinant le potentiel de flux de voyageurs sur ces relations. Cette étude permettra d'évaluer également la pertinence pour les trains CFL de desservir le réseau belge plus loin que la gare d'Arlon. Cette étude comprend également un volet international sur le potentiel de voyageurs sur l'axe Amsterdam-Bruxelles-Luxembourg.

Par ailleurs, depuis la signature en 2017 de la lettre d'intention ferroviaire belgo-luxembourgeoise en vue d'augmenter et améliorer les connexions ferroviaires entre les deux pays, plusieurs avancées ont pu être réalisées. Ainsi, en plus de la diminution du prix des billets transfrontaliers vers la Belgique, le basculement complet de la tension électrique du réseau belge en 25 kV de la frontière jusqu'à Hatrival a été effectué en août 2022. Cette lettre

d'intention sera actualisée d'ici la fin de l'année et fixera de nouveaux objectifs ambitieux en matière de mobilité ferroviaire entre les deux pays.

Dans le domaine de **l'énergie**, les deux pays poursuivront leur concertation étroite dans le cadre du Forum pentalatéral de l'énergie et de la North Seas Energy Cooperation pour faire de l'Europe de l'Ouest un véritable marché électrique intégré des énergies renouvelables. Au niveau bilatéral, l'étroite coopération au sein d'un marché de gaz belgo-luxembourgeois sur les mécanismes d'aide mutuelle en cas de difficultés en hiver a été soulignée. Les deux pays ont également réaffirmé leur volonté d'étudier la possibilité de développer un réseau commun d'hydrogène vert et se sont coordonnées pour s'aligner autant que possible sur des positions communes concernant la directive européenne en cours de négociation (DIRECTIVE (UE) 2018/2001 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables). De même, ils ont finalisé ensemble une étude Benelux qui couvrait également les régions voisines du Benelux sur les futurs besoins en hydrogène.

Basé sur la déclaration commune sur la **coopération sanitaire transfrontalière**, signé lors du sommet Gäichel en 2021, les deux ministres de Santé se réjouissent de concrétiser la prochaine étape en signant en ce jour un accord-cadre entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière. Cet accord-cadre s'inscrit dans la volonté d'améliorer l'accès aux soins et de garantir leur continuité pour les populations de la zone frontalière.

Les deux gouvernements rappellent l'importance de collaborer dans la lutte contre la fraude sociale et expriment le profond désir à ce que la négociation d'un traité Benelux dans ce domaine puisse être achevée avant la fin de l'année. **La fraude sociale** affecte la base de soutien de la sécurité sociale, entrave le bon fonctionnement du marché du travail, perturbe l'économie et conduit à une concurrence déloyale préjudiciable au nombre d'emplois et à leur qualité. La fraude sociale sape la solidarité, la base du précieux système de protection sociale.

Les représentants des deux pays ont réaffirmé leur amitié de très longue date et leur volonté de se réunir à intervalles réguliers dans ce format dit « Gäichel ». Ils affirment leur ferme intention de se concerter dans le contexte de la Présidence belge de l'UE et du Benelux en 2024 et de soutenir leur étroite relation dans les différents formats bilatéraux et à l'occasion des visites de haut niveau dans les années à venir.

---